

Abritée par

Fondation
de
France

Fondation Professeur Charles Massias

Prix 2023

Contexte

La Fondation Professeur Charles Massias a été créée en 2000 en hommage au Professeur Charles Massias. Elle a pour objet d'attribuer un prix annuel à un ou plusieurs docteurs en médecine pour les travaux scientifiques de laboratoire.

Pour cette deuxième édition, le prix sera mis en œuvre par la Société Française de Médecine Légale et d'expertises médicales (SFMLEM).

Public concerné

Le prix de la Fondation Professeur Charles Massias **récompense des chercheurs ou des équipes de recherche basés en France pour des projets portant sur les thématiques médico-légales.**

Les prix seront décernés après évaluation d'un dossier présentant les résultats de travaux préliminaires justifiant, par un projet précis, d'être poursuivis en raison de leur qualité et de l'intérêt qu'ils apportent à la discipline de médecine légale. Le prix est destiné à financer la poursuite du projet/des travaux.

Quels projets de recherche ?

Le ou les prix de la Fondation Professeur Charles Massias ont pour objectif de valoriser des travaux individuels ou des recherches collectives. Ils doivent permettre de favoriser le développement de la recherche en médecine légale et de permettre, par exemple, l'accès à la recherche internationale pour les futurs hospitalo-universitaires.

L'ensemble des thématiques scientifiques emblématiques de la discipline médico-légale est éligible : empreinte génétique, anthropologie, odontologie médico-légale, droit médical et expertise médicale, médecine légale clinique, thanatologie, éthique médicale, Toxicologie post-mortem, imagerie médico-légale etc.

Les travaux devront être encadrés par une équipe de recherche labellisée à but non lucratif. Les projets faisant intervenir un partenaire industriel ne seront pas pris en compte.

Modalités de soutien

La Fondation Professeur Charles Massias pourra distribuer jusqu'à 3 prix :

1 prix de 40 000€ est décerné :

- soit à une équipe de recherche française en vue d'une collaboration avec une autre équipe nationale ou étrangère ;
- soit à un médecin légiste titulaire du diplôme ou en formation, souhaitant effectuer une mobilité impliquant un projet de recherche pour postuler comme enseignant ou enseignant chercheur dans la discipline de la médecine légale en France.

2 prix de 20 000€ chacun :

- soit à une équipe de recherche française pour un projet en France ou dans un pays limitrophe ;
- soit à un chercheur (titulaire du diplôme ou en formation) souhaitant poursuivre sa recherche en France ou dans un pays limitrophe.

La somme, destinée aux chercheurs, sera versée à la structure de rattachement du chercheur ou du projet (centre de recherche ou unité labellisée).

Calendrier et sélection

Les dossiers sont téléchargeables sur le lien suivant : [FONDATION PROFESSEUR CHARLES MASSIAS](https://www.fondationprofesseurcharlesmassias.org) et devront être envoyés **avant le 31 janvier 2024 à 17h** à l'adresse suivante : DepartementSanteetrecherche@fdf.org

L'instruction et la sélection des dossiers seront effectuées par le Conseil d'Administration de la Société Française de Médecine Légale. Chaque dossier sera instruit par deux personnes.

Les résultats seront communiqués en avril 2024.

Les prix seront officiellement remis lors d'une manifestation organisée par la SFML en juin 2024.